



**Conseil National de l'Ordre des Médecins**

*Monsieur Michel LEGMANN*

*Président*

180, boulevard Haussmann

75008 PARIS

**N/Réf** : 237-02/08 JD/YM

**Objet** : Proposition de rencontre

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre communiqué de presse du 5 février dernier en écho à la publication du rapport parlementaire de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur le dossier médical personnel (DMP).

A cet égard, nous souhaitons par la présente vous confirmer notre convergence d'analyse sur ce sujet sensible et au delà, sur les outils de TIC dédiés à la santé.

Comme vous l'indiquez, pour espérer connaître un déploiement harmonieux et évolutif, un dossier médical doit en effet respecter des critères bien identifiés :

- simplicité de ses composants conçus en concertation avec les praticiens concernés ;
- libre choix pour le patient des modalités de son emploi ;
- approche de déploiement régional concerté, dans le respect d'un cadre porté par la gouvernance nationale ;
- articulation avec les autres projets de TIC de santé autour de procédures d'interopérabilité de leurs composants, basées sur les standards et normes internationaux recommandés, voire imposés par l'Etat ;
- strict respect de la confidentialité des données issues de la sphère d'intimité des patients grâce aux outils de sécurité conformes à l'état de l'art international et à la réglementation française.

Comme vous le savez nous avons été amenés, en qualité de représentant des industries spécialisées, à publier de nombreuses alertes et recommandations sur ces différents pré-requis, aux solutions desquels nous travaillons, autant que faire se peut, en concertation avec les instances spécialisées.

S'agissant des outils de confidentialité, nous avons bien noté que vous estimez que « le développement de messageries sécurisées professionnelles représenterait une première étape dans la construction de cet édifice qui doit être impérativement conçu comme simple et évolutif dans le temps. »

.../...

Nous saluons naturellement cette analyse, conforme à l'esprit d'une amélioration de la continuité et de la coordination des soins prodigués au patient, que les technologies adaptées permettent de faciliter.

Nous sommes d'autant plus fondés à apporter l'appui des industries spécialisées à cette dynamique appelée de vos vœux que le cadre réglementaire de ces outils est aujourd'hui clairement défini.

L'autorité de confiance est également bien identifiée (GIP CPS, dont votre Ordre est membre du Conseil d'Administration), et les outils homologués conformes à la réglementation française et à l'état de l'art international sont aujourd'hui disponibles en nombre.

Dans ce contexte très favorable, la généralisation de l'emploi de ces outils de confidentialité que vous préconisez peut indéniablement concourir à une meilleure appropriation des différents projets de TIC de santé, et reçoit notre soutien sans ambiguïté.

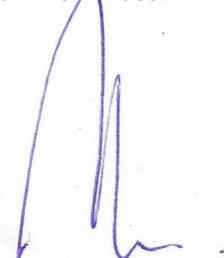
Au final ces technologies, si elles ne sont pas une *fin* constituent un *moyen* indispensable pour favoriser la pratique médicale au service des patients, et préparer le terrain à une évolution inéluctable de notre système de santé : délégation de tâches dans un environnement sécurisé, télésanté, soutien des personnes fragilisées sur leur lieu de vie.

Dans cet esprit et en réponse à votre souhait de nouer des partenariats institutionnels actifs aux plans national et régional, nous vous confirmons notre intérêt pour une rencontre afin d'examiner, à vos côtés, toute initiative dès que vous jugerez appropriée de nature à renforcer la cohérence et le développement durable de votre projet.

Dans l'attente du plaisir de lire la réponse que vous souhaiterez apporter à notre proposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos très sincères salutations.

Le Délégué général,  
Yannick Motel



*P.J : Communiqué de presse*